

# L'évolution du système bancaire français

Mishkin (2004), *Monnaie, Banque et marchés financiers*, Pearson Education, ch. 11-12  
Plihon (2006), *Les Banques*, Études de la Documentation Française, n°5232

## 1- Naissance des banques :

Pendant plusieurs siècles : crédit = affaire des

- marchands-banquiers (négoce des lettres de change pour financer le commerce)
- « financiers » : prêt au Roi, à l'Etat ;
- notaires : prêts aux aristocrates et au bourgeois
- prêteurs sur gages, juifs, lombards : prêt de menues sommes pour consommation courante

Premières banques : 18<sup>e</sup> siècle → développement de papier monnaie (contrepartie de l'escompte des lettres de change et billets à ordre).

Commerce de banque = activité privée entièrement libre

Banque de France (créée en 1800) était privée : émettait des grosses coupures, acceptées par le Trésor en échange d'avances temporaires ; acquiert progressivement le monopole d'émission de billets (1848).

Faillites bancaires fréquentes, y compris grosses banques, sans causer de paniques, car les dépôts étaient peu développés.

## 2- Au 19<sup>e</sup> siècle, différents types de banques apparaissent

Banque commerciales :

originellement, « banques d'escompte » : prêts garantis par des effets de commerces  
supplantées progressivement (à partir de 1848) par les « caisses de crédit » et les banques d'affaires qui mobilisent des ressources à LT (émissions de bons, d'obligations, d'actions) pour financer de projets industriels (cf Crédit Mobilier des frères Pereire)

Sous le second Empire, apparition des « banques de dépôts » qui pratiquaient l'escompte et la transformation des échéances : CIC (1859), CL (1863), SG (1864), Banque Paris et des Pays-Bas (1872)...

Banques mixtes : utilisent dépôts pour prendre des participations dans des etp industrielles et/ou soutenir leur dvt par des prêts ou l'organisation de leurs émissions d'actions et d'oblig  
→ importantes pour les etp qui ne pouvaient pas accéder elles-même aux marchés de capitaux.  
→ pbs de conflits d'intérêts (soutiens abusifs d'etp...)

à partir des années 1830: dvt des caisses d'épargne et des banques coopératives (esprit mutualiste, vocation d'entraide sociale, souvent d'inspiration chrétienne) → donneront naissance aux réseaux tels que Crédit Agricole Mutuel, Crédit Mutuel, Banques Populaires.

→ « banques à statut légal spécial »

Un système bancaire très libéral :

- pas de charte bancaire, pas contrôle prudentiel, pas d'assurance des dépôts, pas de séparation des activités bancaires et financières
- les banques mutualistes et coopératives étaient surveillées par le Trésor : prêts

- subventionnés, collecte en partie prélevée pour assurer des missions de financement particulières (logement social, agriculture, fournisseurs publics)
- Intervention publique croissante après la crise bancaire de 1930-1932

### 3- Après la 2<sup>o</sup> guerre mondiale, un financement administré est mis en place

1945 : Nationalisation de la BDF et des 4 banques de dépôts principales (SG, Comptoir national d'escompte, Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie, CL)

Confirmation des lois de Vichy (1941) :

- Association Pro des Banques → pouvoir disciplinaire
- Commission de Contrôle des Banques → surveillance
- Conseil national du Crédit → agrément

inscription obligatoire des banques sur les listes du CNCT, en trois catégories

- banques de dépôts : opérations de CT (DAV, D à CT, crédits à CT) – interdiction de participations financières > 10% capital d'une etp non financière, et/ou > 75% de leur fds propres
- banques d'affaires : opérations de LT (fonds propres, obligations, dépôts à plus de 2 ans → financer prise de participation dans etp, crédit aux etp dans lesquels elles détiennent participation)
- banques de crédit à moyen et long terme : uniquement dépôts et crédits à plus de deux ans (pas de participations)

→ Restrictions sur la collecte des ressources et sur les emplois, réglementation prudentielle spécifique.

→ impératif de sécurité (protection contre les pbs de liquidité)

→ MAIS : pas très efficace dans les possibilités de financement (la plupart des épargnants n'ont pas accès aux banques d'affaires)

### 4- A partir de 1966 : despécialisation et concurrence

(décrets Debré de 1966-1967)

homogénéisation des conditions d'exercice des banques d'affaire et des banques de dépôts :

- BA et BD peuvent gérer des dépôts dans les mêmes conditions
- BD : droit d'accorder des financements LT, prendre des participations
- BA : peuvent diversifier leurs actifs hors participations et crédits longs
- stimulation de la concurrence, restauration de la capacité de concurrence des banques inscrites face aux autres réseaux
  - fin de l'autorisation préalable d'ouverture de guichets

Conséquences :

- renforcement de la concurrence :
  - course à l'implantation de guichets (4000 en 1962 pour les banques AFB, 10000 en 1988)
  - despécialisation : BD s'engagent dans des activités jusque là monopolisées par le Trésor ou les BA, les banques « inscrites » commencent à rivaliser avec les banques « à statut légal spécial »
  - ouverture sur l'extérieur : internationalisation des banques françaises, implantation de filiales ou agences de banques étrangères

- renforcement de l'intermédiation :
  - « bancarisation » de la population (collecte des dépôts)
  - les banques interviennent davantage dans les financements → BD = « banques universelles »
- restructurations et concentration du système bancaire :
  - fusion de BCCI et CNE → BNP (1966)
  - bénéficiaire d'économies d'échelles

L'emprise de l'Etat reste importante :

- les 3 grandes banques nationales = 55% dépôts, 45% crédits en 1980
- taux administrés
- encadrement du crédit → freine la concurrence dans l'octroi de prêts
- circuit de financement propre (Trésor + CCP)

## **5- Années 1980 : nationalisation générale, réforme du système financier puis privatisation :**

### **5.1- Nationalisations de 1982 :**

- nombreux groupes industriels, 2 C<sup>ies</sup> Financières (Indosuez et Paribas)
- Banques totalisant plus de 1 milliard F dépôts (sauf étrangères et banques à statut légal spécial)

Au total :

- 39 banques sont nationalisées (36 nouvelles + 3 « vieilles »), soit 90% dépôts et 80% crédits distribués
- compte tenu des participations : 120 (sur 380) établissements sont contrôlés (120 restent privées, 140 étrangères)

Objectif :

- libérer les banques des contraintes de rentabilité pour augmenter le financement des PME
- revitaliser l'industrie pour réduire le chômage
- remettre de l'ordre dans un secteur caractérisé par une pléthore d'établissements aux compétences entrecroisées.

Bilan :

- conséquence économiques limitées, pas réel changement de comportement des banques (qui ont conservé l'autonomie de gestion, et assumé les contraintes du métier...) → pas de nationalisation du crédit
- réformes de structure modestes
- sauvetage de quelques etbs sous-capitalisés

### **5.2- Réformes du système financier et modernisation du système bancaire :**

- Libéralisation financière :
  - création d'un marché unique des capitaux allant du court au long terme, incluant les opérations au comptant et à terme, ouvert à l'ensemble des opérateurs (financiers, ou non, nationaux ou étrangers) à partir de la réforme du marché monétaire (1985)
  - réduction progressive de la part des crédits à taux bonifiés à partir de 1985
  - suppression de l'encadrement du crédit en 1987
  - levée du contrôle des changes en 1989

- loi bancaire de 1984:
  - universalité : toutes les banques sont soumises aux mêmes règles juridiques et prudentielles, au mêmes autorités de tutelle (sauf Trésor, BdF, CDC, Poste et CNE)
    - notion d'établissement de crédit, qui exerce à titre de profession les opérations de banque (réception de fonds, opérations de crédit, mise à disposition et gestion de moyens de paiement)
    - 4 catégories d'éts de crédit: banques « AFB » (universelles, anciennes banques inscrites), banques mutualistes ou coopératives, Caisses d'épargne et de prévoyance, Caisses de crédit municipal (anciennes non-inscrites, dont les spécificités ne sont pas totalement supprimées)
  - Autres etbs: non habilités (sauf autorisation) à recevoir des DAV, devant se financer par emprunts obligataires ou sur le marché monétaire :
    - sociétés financières (crédit immobilier, crédit-bail...)
    - Institutions Financières Spécialisées (IFS : Crédit Foncier de France, Crédit National) → financements bonifiés par l'Etat

### 5.3- Privatisations :

- au gré de l'alternance politique (loi de 1986), à partir de 1987 (Paribas, SG), puis de 1993(BNP)
- CL en quasi-faillite en 1994 est privatisé en 1999
- la dernière : Banque Hervet vendue au CCF en 2001

#### Controverses :

- préparation insuffisante : menacées par une rentabilité insuffisante (concurrence => baisse marges d'intérêt) → prise de risques excessifs (immobilier, junk bonds, cinéma) + conflits d'intérêts (liés aux participations)
- crise immobilière (1991) + récession (1993) → pertes considérables pour plus d'une vingtaine de banques (Indosuez, banques GAN-CIC, BRED, crédit foncier, Comptoir des Entrepreneurs, CL...) → sauvetage par adossement à des groupes suffisamment dotés en fonds propres (banques mutualistes et coopératives, qui se sont étendues):
  - Gan-CIC → Crédit Mutuel,
  - Indosuez et CL → CA,
  - Cr Foncier et Compt des Etp → Caisse d'Ep;
- faible succès des privatisations
- Renforcement du secteur mutualiste, devenu capitaliste sans pour autant rémunérer ses fonds propres aux conditions de marché, et qui domine l'industrie bancaire.

## 6- Années 1990 : l'intégration européenne

Réformes entamées dans le milieu des années 1980 = conséquences de la préparation du marché unique des capitaux européens (Acte Unique 1987), mis en place à partir du début des années 1990.

- 1990 : liberté totale des mouvements de capitaux
- 1993 : Marché unique des services financiers, reposant sur 4 principes
  - réglementation prudentielle harmonisée au niveau européen
  - reconnaissance mutuelle des réglementations nationales non harmonisées => liberté d'établissement (passeport européen) et liberté de prestation de service (sans établir de succursale ou de filiale sur le territoire convoité)
  - supervision et contrôle par le pays d'origine
  - coopération entre autorités nationales de supervision et de contrôle

Loi de modernisation des activités financières (MAF, 1996) : transpose la directive européenne sur les services d'investissement (1993)

→ Des regroupements bancaires en prévision et en conséquence de la mise en place du marché unique.

### **Conséquences :**

#### **un redéploiement de l'intermédiation**

- marchandisation (« mobiliérisation ») des bilans
- dégradation des marges bancaires

#### **nouvelles stratégies bancaires :**

- « one-stop shopping » → offrir une gamme complète de services financiers : renforcement de la diversification des activités (en particulier bancassurance)
- orientation conglomérale : multispécialisation, filiérisation des activités hors du coeur de métier (dépôts-crédits) → services financiers, ingénierie financière, assurance, services de banque d'affaires, gestion de patrimoine.
  - réaliser des économies de variété : la multiplicité des services produits et vendus se permet de diminuer les coûts:  $C(\text{prêt, assurance}) < C(\text{prêt, 0}) + C(0, \text{assurance})$
  - réaliser des économies de coûts d'information (en connaissant les caractéristiques de risques des clients et en utilisant l'information pour proposer d'autres services) → fidéliser la clientèle
- utilisation des NTIC :
  - redéfinition des métiers du réseau (dominante administrative → dominante commerciale)
  - relations clientèles « multicanal »: diminuer les coûts de commercialisation
  - externalisation /délocalisation des activités de back-office